



Compte rendu du Comité d'Entreprise (CEPPT) Infrabel du 10 octobre 2022

La Direction nous informe que David Van De Sype remplacera Nico Van Wijk comme Président du Comité.

1. Approbation du procès-verbal



Le PV est approuvé après quelques modifications.

2. Répartiteurs ES

La responsable nous présente les solutions trouvées pour éviter les cas imbriqués.

Les cas imbriqués sont des demandes de coupures multiples sur plusieurs chantiers, mais avec des cas identiques.

Les solutions proposées portent sur deux volets, à savoir la préparation du travail par la cellule "Planning & ressources" ainsi que la digitalisation de Prodigis et Digiform.

Nous faisons remarquer que Prodigis n'est pas encore déployé partout.

La cellule "Planning & Ressources" identifie les cas imbriqués sur une zone de massification et les regroupe sur un seul BNX/ILT quand cela est possible.

Le chef de travail (ARET) introduit une demande unique hors tension pour l'ensemble des travaux massifiés.

Ceci a permis de réduire plus de 70% les cas imbriqués dans la zone SE.

Même si cette méthode ne permet pas de supprimer tous les cas imbriqués, le bénéfice semble indéniable.

Au niveau de la digitalisation des procédures, l'agent de terrain demande la coupure via la tablette vers le répartiteur ES (Prodigis). Il est prévu qu'il y ait une liaison informatique entre le répartiteur ES & la cabine de signalisation (Digiform).

Tous les chantiers complexes, travaux non planifiés et changements tardifs se feront toujours via le contact direct.

Des formations seront prévues pour les agents concernés.

Nous demandons à la Direction d'étudier la possibilité que les cas demandés via Prodigis soient directement intégrés dans une zone EBP pour diminuer la charge de travail et éviter ainsi les erreurs éventuelles.

Lors de cas imbriqués, nous demandons la mise en place d'un mécanisme technique empêchant la levée définitive du cas tant que celui-ci reste d'application pour un autre chantier ou à défaut, un pop-up informant l'agent.

3. Amiante – fusibles installations électriques

Nous recevons une présentation sur la problématique de certains fusibles à couteaux et protistors contenant de l'asbeste (amiante).

Une procédure a été rédigée dans ce sens, comportant notamment les moyens de protection nécessaires pour les travailleurs.

Les fusibles à couteaux sont utilisés dans les sous-stations de traction (partie basse tension) et dans les installations ECFM (basse tension jusqu'à 1000V).

Les protistors ne se trouvent que dans les sous-stations de traction (dans les redresseurs 3kV).

Nous demandons de prévoir des conférences de sécurité traitant de cette problématique.

Nous demandons de même à ce que les agents aient la possibilité de porter un masque FFP3 lorsqu'ils doivent manipuler ces appareils, même en extérieur.



4. Gestion de la sécurité avec des tiers

La Direction semble nous rejoindre, car, depuis des mois, nous demandons la réalisation d'un registre des (presque) incidents/accidents survenus avec des tiers et que des mesures structurelles soient mises en place pour garantir l'aptitude des travailleurs concernés.

Un plan d'action est en discussion avec les entrepreneurs, ayant pour but de réduire drastiquement les accidents du travail externes.

Une des idées en discussion passe par des formations envers les entrepreneurs, des applications avec badges, évaluations, base de données de tous les PV, les certifications, ...

Une autre piste évoquée est d'impliquer Infrabel Academy dans la formation des travailleurs, y compris du privé, avec notamment des cours dans leur langue.

Nous soulevons de même la problématique de la sous-traitance en cascade.

Ce plan d'action n'en est qu'à ses prémices et va donc évoluer dans les mois à venir.

Nous débattons longuement sur la problématique et sommes bien évidemment d'accord sur l'utilité de ce plan d'action sur le long terme.

5. Accidents du travail – état des lieux au 1/10/2022

Nous analysons les chiffres des accidents du travail en interne, notamment une brûlure à Schaerbeek et un accident avec nacelle à Bascoup.

Nous relevons une augmentation du nombre d'accidents, mais une diminution en nombre de jours d'incapacité.

Nous avons constaté qu'il existe beaucoup d'accidents en vélo sur le chemin du travail. Nous demandons s'il est possible d'obtenir à nouveau un "package" sécurité comprenant entre-autres, des lampes, gilets jaunes, casquettes réfléchissantes, ...



6. Accidents du travail graves - internes/externes

Nous analysons les accidents du travail graves internes et externes.

Nous avons demandé préalablement de revenir sur un accident grave survenu sur un chantier d'une société extérieure, lors duquel un travailleur avait été fortement blessé à la main.

En parcourant le rapport de cet accident, nous avons constaté que celui-ci était très à charge de la personne accidentée, et voulions le présenter au Comité d'Entreprise, voulant démontrer ainsi qu'en cas d'accident, les responsabilités se devaient d'être partagées.

7. Divers

Suite à un accident d'exploitation survenu dans une cabine, IDEWE a refusé de porter une assistance psychologique immédiate à un travailleur qui le demandait.

Nous expliquons ne pas pouvoir accepter que IDEWE postpose un tel soutien.

Nous demandons que les numéros des psychologues à contacter en cas de besoin soient rappelés dans le livre d'ordre.

Suite à différentes "rumeurs" selon lesquelles, les CLI seraient réorganisés en profondeur, nous posons la question de la véracité de celles-ci.

Il y aura une nouvelle organisation centralisée, mais les seuls changements se feront au niveau hiérarchique.

La Direction nous répond qu'il n'y aura aucune modification de poste pour les agents.



Suite à des incompréhensions sur le terrain, nous demandons de débattre pour le prochain Comité d'Entreprise, des procédures de manœuvres Haute Tension ainsi que de la mise à la terre dans les installations caténaies, et ce, d'un point de vue réglementation.

Faites-nous parvenir vos questions, remarques et points à soumettre au CEPPT via vos délégués et permanents.



Nos représentants CGSP-ACOD dans le CEPPT Infrabel :

VERSTRAETEN PASCAL

Dessinateur technique, I-AM, Charleroi - pascal.verstraeten@infrabel.be

CRAEN YVES

Contrôleur des circulations, I-TO, Malines - yves.craen@infrabel.be

MIGNON GHISLAIN

Contrôleur des circulations, I-TO, Bruxelles-Nord - ghislain.mignon@infrabel.be

WINKELMANS JERRY

Agent maintenance voies spéc., I-AM, Bruges - jerry.winkelmans@infrabel.be

SECRETIN PASCAL

Acheteur principal, I-AM, Liège - pascal.secretin@infrabel.be

CAUCHIE MANUEL

S-chef Sect. Tech. Travaux De Voie, I-AM, Ath - manuel.cauchie@infrabel.be

